



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LABELLE**



20 décembre 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil dans la salle Wilfrid-Machabée, le vingt décembre deux-mille-vingt-et-un (20 décembre 2021) à laquelle sont présents et forment le quorum:

MMES les conseillères	Noémie Biardeau Annick Laviolette Isabelle Laramée Julie Marchildon
MM les conseillers	Nicolas Bottreau Vincent Normandeau

Sous la présidence de la mairesse, Mme Vicki Emard. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, greffière-trésorière et directrice générale.

La greffière-trésorière et directrice générale certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil le 13 décembre 2021.

3. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la greffière-trésorière, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 19 h 32.

4. RÉS. 323.12.2021 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Nicolas Bottreau
APPUYÉ par la conseillère Julie Marchildon
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter l'ordre du jour suivant:

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
ADOPTION DU BUDGET
20 DÉCEMBRE 2021
À 19 H 30**

- 1. Prière / Moment de réflexion**
- 2. Présences**
- 3. Ouverture de la séance**
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Prévisions budgétaires**
 - 5.1. Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022;
 - 5.2. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024;
- 6. Période de questions**
- 7. Levée de la séance extraordinaire**

Adoptée



5.1 **RÉS. 324.12.2021 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Vincent Normandeau
 APPUYÉ par la conseillère Noémie Biardeau
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022 résumées comme suit :

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT			
	Budget 2021	Budget 2022	Variation
Revenus			
Taxes	5 125 071 \$	5 259 435 \$	134 364 \$
Tenant lieu	144 605 \$	144 794 \$	189 \$
Transferts	321 512 \$	416 069 \$	94 557 \$
Services rendus	209 448 \$	227 968 \$	18 520 \$
Imposition droits, amendes et pénalité, intérêts	325 255 \$	332 007 \$	6 752 \$
Autres	75 000 \$	33 850 \$	(41 150) \$
Total des revenus	6 200 891 \$	6 414 123 \$	213 232 \$
Charges			
Administration	947 039 \$	941 248 \$	(5 791) \$
Sécurité publique	716 779 \$	781 958 \$	65 179 \$
Transport	1 550 357 \$	1 643 446 \$	93 089 \$
Hygiène du milieu	862 908 \$	964 129 \$	101 221 \$
Santé et bien-être	250 546 \$	18 000 \$	(232 546) \$
Aménagement, urbanisme et développement	294 694 \$	382 134 \$	87 440 \$
Loisirs et culture	959 340 \$	993 815 \$	34 475 \$
Financement	101 788 \$	80 374 \$	(21 414) \$
Total des charges	5 683 451 \$	5 805 104 \$	121 653 \$
Conciliation à des fins budgétaires			
Affectation de fonds	96 653 \$	169 702 \$	73 049 \$
Remboursement dette à long terme	420 787 \$	439 317 \$	18 530 \$
Total des éléments de conciliation	517 440 \$	609 019 \$	91 579 \$
Excédent à des fins budgétaires	0	0	

Adoptée

5.2 **RÉS. 325.12.2021 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Nicolas Bottreau
 APPUYÉ par la conseillère Julie Marchildon
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 se résumant comme suit:



PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS					Mode de financement
Service	Description	2022	2023	2024	
Transport					
	Remplacement conduite aqueduc rue Alarie	306 983 \$			Programme TECQ
	Réfection / travaux chemins municipaux	2 500 000 \$			Emprunt
	Remplacement V-27 camion 10 roues	341 209 \$			Réserve flotte véhicules
Loisirs et culture					
	Pavillon des Loisirs		1 500 000 \$		Emprunt
	Total	3 148 192 \$	1 500 000 \$		

Adoptée

6. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

7. **RÉS. 326.12.2021 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Vincent Normandeau
 APPUYÉ par la conseillère Isabelle Laramée
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance extraordinaire soit levée et terminée. Il est 19 h 52.

Adoptée

 Vicki Emard
 Mairesse

 Claire Coulombe
 Greffière-trésorière/directrice générale

Je, Vicki Emard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

 Vicki Emard
 Mairesse